

(5, 6)

Les animaux et le bétail pour le transport et la nourriture

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الحمد لله رب العالمين والصلاة والسلام على أشرف الأنبياء والمرسلين

Le personnage à droite est un apostat¹ autoproclamé, plein de suffisance, qui produit des critiques superficielles de l'Islām, du Qur'ān et du Prophète (ﷺ) en échange du soutien financier de son public avide de plaisirs, à hauteur de milliers par mois — un prix misérable pour proférer des mensonges, à la manière d'une prostituée qui vend son corps, sa dignité et son honneur à un prix misérable pour le plaisir de quiconque paie.

La tactique consiste à **débiter en rafale** une longue liste d'ambiguïtés afin que, prises ensemble, elles paraissent très lourdes, et à rendre difficile la réponse à chacune d'elles, car la plupart des gens n'auront pas la patience d'écouter l'explication de chacune, et la plupart des gens n'ont pas les moyens (les outils et les ressources) de vérifier les affirmations avancées. Avec cela à l'esprit, nous allons donc choisir un ensemble de ces ambiguïtés et, à travers elles, établir que cet individu est **un menteur rancunier**.

La première ambiguïté :

L'apostat a donné le titre :

5. "He created horses, mules & donkeys for you to ride."
(Qur'an 16:8)

Traduction : 5. « Il a créé les chevaux, les mulets et les ânes pour que vous les montiez. » (Coran 16:8)

Et aussi :

6. "There are 8 mates of livestock: sheep, goats, camels, oxes." (6:142-144)

Traduction : 6. « Il y a 8 conjoints de bétail : moutons, chèvres, chameaux, bœufs. » (6:142-144)

Et il a déclaré : « L'auteur du Qur'ân dit aussi que les chevaux ont été créés pour servir de moyen de transport aux humains. Les chevaux ont été domestiqués sur une très, très longue période. Avant cela, ils n'étaient que des animaux sauvages, tout comme tant d'autres animaux sauvages qui ressemblent aux chevaux et courent dans la nature. Le Qur'ân dit aussi qu'il y a huit types de bétail ; huit signifie mâle et femelle de chacun, ce qui veut dire qu'il y a 4 types de bétail, et il les compte. Regardez comment il les compte. Eh bien, il y en a tant d'autres. Apparemment, la connaissance qu'avait Allâh des animaux se limitait à l'Arabie. » Et pendant ce temps, l'apostat a fait défiler un grand titre à l'écran : « Il y en a des centaines ! »

Réponse à l'apostat

1. Quant au premier point, concernant le transport :

وَالْخَيْلَ وَالْبِغَالَ وَالْحَمِيرَ لِتَرْكَبُوهَا وَزِينَةً وَيَخْلُقُ مَا لَا تَعْلَمُونَ

« Et (Il a créé) les chevaux, les mulets et les ânes, pour que vous les montiez, et comme parure. » (16:8).

Ensuite, quant à la prétendue réfutation de cela par l'apostat et à la soi-disant « erreur scientifique » qu'il contiendrait : « Les chevaux ont été domestiqués sur une très, très longue période. Avant cela, ils n'étaient que des animaux sauvages, tout comme tant d'autres animaux sauvages qui ressemblent aux chevaux et courent dans la nature », alors, comme vous l'avez peut-être compris à partir des ambiguïtés précédentes, cet individu est très superficiel, et il n'y a même pas d'ambiguïté valable dans ce qu'il présente ici. Il n'y a même pas de contradiction entre ce que dit le verset et ce que cet apostat a présenté comme ambiguïté.

2. En réponse à cette rhétorique creuse : il existe certains animaux qui, par leur taille, leur carrure et leur structure, sont adaptés pour servir de moyen de transport aux humains. Les humains les domestiquent et les dressent dans ce but précis. Il s'agit simplement d'un rappel de la manière dont l'assujettissement de ces animaux aux intérêts bénéfiques de l'humanité est un signe de la bienveillance et de la bonté du Créateur envers l'humanité, en ce qu'**Il a placé des potentialités dans Sa création** au profit de l'humanité, afin qu'elles puissent être exploitées au moment où de tels bienfaits sont nécessaires. Quant à l'affirmation de l'apostat selon laquelle les chevaux ont été domestiqués sur une très, très longue période, c'est de la pure rhétorique, et cela ne change rien à la réalité factuelle qu'indiquent ce verset et d'autres.

3. Il existe des études qui montrent que l'apprivoisement et la domestication **ont eu lieu de nombreuses fois, de manière indépendante**, dans diverses parties du monde. Traitant de ces recherches dans un article sur History.Com, l'auteure Jennie Cohen écrit : « Pourquoi des groupes disparates, dans des coins éloignés du globe, auraient-ils conçu des projets semblables pour nouer des partenariats avec leurs voisins équins ? « Le fait même que de nombreuses juments sauvages aient été domestiquées de manière indépendante en différents endroits témoigne de l'importance qu'ont eue les chevaux pour l'humanité », a dit Achilli. « Apprivoiser ces animaux pouvait générer le surplus alimentaire nécessaire **pour soutenir la croissance des populations humaines et la capacité de s'étendre et de s'adapter à de nouveaux environnements, ou de faciliter le transport.** »² C'est nous qui soulignons.

Indépendamment du moment où cela s'est produit, il n'y a rien ici qui entre en contradiction avec le verset, car Allāh peut créer des choses dont le bienfait pour l'humanité ne sera peut-être réalisé que bien plus tard, au moment approprié. Et l'on peut dire cela de l'industrie et de la technologie, qui sont disponibles parce qu'Allāh a créé Sa création d'une telle manière (conçue, ordonnée, régie par des lois, constante, adaptable) qu'à mesure que le temps avance, par l'étude et la recherche, Ses serviteurs sont capables d'exploiter des aspects de Sa création et de les assujettir pour se faciliter la vie et la subsistance. En d'autres termes, les forces et les lois sous-jacentes — qui sont des créations d'Allāh — peuvent être manipulées et exploitées pour produire des choses qui facilitent la subsistance. Un exemple serait l'utilisation de l'électricité et du magnétisme dans les transports, pour une énergie propre, à l'époque moderne. Ce potentiel a toujours été là, mais il n'a pas été utilisé jusqu'à présent. De même, il existe des entités créées qui, au moment du besoin, peuvent être exploitées et utilisées de manière appropriée pour faciliter des bienfaits. Ainsi, à cet égard, les chevaux ont été apprivoisés et domestiqués au moment où il y a eu besoin de voyager entre des lieux qu'on ne pouvait atteindre à pied

seulement, ou dont le trajet était trop long et difficile, après l'expansion et la dispersion des populations vers des terres plus lointaines. Ainsi, il n'y a rien pour l'apostat autoproclamé dans cette ambiguïté ; en fait, ce n'est même pas une ambiguïté, juste de la rhétorique creuse, et nous n'avons pas besoin de perdre davantage de temps avec elle. Beaucoup des ambiguïtés de l'apostat sont de cette nature : de la pure rhétorique, avec peu de substance.

La deuxième ambiguïté

Passons à l'ambiguïté suivante, dans laquelle l'apostat suffisant, en colère et rancunier est complètement démasqué : les huit conjoints du bétail.

Réponse à l'apostat

1. Cela est mentionné dans le verset :

تَمْنِيَةَ أَزْوَاجٍ مِّنَ الضَّأْنِ اثْنَيْنِ وَمِنَ الْمَعْزِ اثْنَيْنِ

« **[Ce sont] huit conjoints — des ovins, deux, et des caprins, deux...** » (6:143), et dans le verset qui suit, les chameaux et les bovins sont mentionnés comme les deux autres paires.

Ces versets parlent des paires mâle et femelle d'ovins, de caprins, de chameaux et de bovins, qui sont tous licites (ḥalāl). Le passage en question répond à la prétention des Arabes païens, qui avaient déclaré illicite (ḥarām) quelque chose de ce bétail pour des motifs futiles.

2. À ce sujet, l'apostat prétentieux et pseudo-intellectuel a affirmé : « Le Qur'ān dit aussi qu'il y a huit types de bétail ; huit signifie mâle et femelle de chacun, ce qui veut dire qu'il y a 4 types de bétail, et il les compte. Regardez comment il les compte. Eh bien, il y en a tant d'autres. Apparemment, la connaissance qu'avait Allāh des animaux se limitait à l'Arabie. » Et pendant ce temps, l'apostat a fait défiler un grand titre à l'écran : « Il y en a des centaines ! »

L'argument ici est donc que le Qur'ān déclare qu'il n'y a que 4 types de bétail qui vont par paires, alors qu'en réalité il y en a des centaines.

3. La première chose que nous devons donc faire est de comprendre pourquoi le mot huit (thamāniyata) porte le naṣb (c'est-à-dire le cas accusatif). Les mufasssīrūn traitent de cette question et fournissent l'explication qui est mise en évidence ci-dessous.

4. Le passage de (6:142) :

وَمِنَ الْأَنْعَامِ حَمُولَةً وَفَرْشًا

« Et [Il a créé], parmi les bestiaux, [ceux qui sont] porteurs et [ceux qui sont trop] petits. » (6:142).

Dans ce verset, il y a l'omission d'un verbe, et c'est pourquoi les deux noms, ḥamūlah et farsh, sont au cas accusatif ; cela est clairement déterminé à partir de l'irāb (grammaire et déclinaison) de la phrase elle-même. Selon cela, Allāh (عَزَّ وَجَلَّ) déclare ici que **parmi les bestiaux** qu'Il a créés, il y a ceux qui sont adaptés pour porter de lourdes charges (comme les chameaux, les vaches, les bœufs) et ceux qui ne le sont pas, mais qui sont adaptés à d'autres usages. Puis, dans les deux versets qui suivent, Il mentionne ces catégories : les ovins et les caprins, qui ne sont pas adaptés aux lourdes charges, et ceux qui le sont, les chameaux et les bovins (vache, bœuf). C'est pourquoi, lorsque le mot **thamāniyata** est mentionné, il est au cas accusatif, avec une fathāh sur la dernière lettre, le tā, s'accordant avec la désinence casuelle des mots **ḥamūlatan** et **farshan**.

Avec cela, la prétention de limiter le bétail à seulement 4 types est immédiatement démolie, et l'apostat est une fois de plus démasqué comme un charlatan menteur de bas étage.

5. De plus, **al-Qurṭubī** (m. 671H) rapporte d'al-Kisā'ī et d'al-Akhfash (qui sont des autorités en grammaire et en exégèse) que le mot huit est mis au cas accusatif en raison d'un verbe sous-entendu, qui est ansha'a, mentionné en premier dans le verset (6:141) : « C'est Lui qui crée, qui produit (ansha'a)... », et aussi que le mot « huit » est à l'accusatif parce qu'il est rattaché aux mots ḥamūlatan et farshan du verset précédent (6:142), qui sont deux catégories d'animaux entrant dans la catégorie plus large du bétail, comme cela a précédé. Ainsi, le sens est : « Et **parmi** les bestiaux, Il a créé pour vous huit conjoints », qui sont ensuite expliqués. Les paires spécifiques ont été mentionnées parce qu'elles se rapportent à l'invention des Arabes païens qui rendaient illicite quelque chose d'entre elles, et dans le but d'établir qu'elles sont licites.

6. L'Imām al-Ṭabarī (m. 310) a déclaré, en explication de l'ensemble du passage, à partir de (6:141) : « Et c'est Lui qui crée (ansha'a) des jardins treillagés et non treillagés... » ;

et parmi les bestiaux, Il a créé (anṣha'a) les [grands] porteurs de charges (ḥamūlatan) et les plus petits (farshan). Puis Il a expliqué la ḥamūlah et le farsh, et Il a dit : « thamāniyata azwāj » (huit paires), et Il a mis le mot huit à l'accusatif parce qu'il est une explication de la ḥamūlah (porteurs de charges) et du farsh (les plus petits) et qu'il vient à la place de ces mots [dans la grammaire de la phrase]³. Comme si le sens du discours était : parmi les bestiaux, Il a créé huit conjoints ; ainsi, lorsqu'Il a avancé la [mention] de la ḥamūlah et du farsh avant la mention de « huit », Il l'a expliquée ensuite, et Il a dit : « thamāniyat azwāj » (huit conjoints)... »

7. Ibn Kathir (m. 774H) a déclaré : « Ceci est une explication de l'ignorance des Arabes avant l'Islām, en ce qu'ils déclaraient illicites (ḥarām) [certains] bestiaux, et qu'ils les classaient dans les catégories de baḥīrah, sā'ibah, waṣīlah et ḥām, et d'autres qu'ils avaient innovées au sujet du bétail, des semences (céréales) et des fruits. Le Très-Haut a donc clarifié qu'Il a créé des jardins treillagés et non treillagés, et qu'Il a créé parmi les bestiaux ceux qui sont porteurs de charges et les plus petits [qui ne portent pas de charges], puis Il a expliqué leurs catégories... et qu'Il n'avait déclaré aucun d'eux illicite, ni rien de leur progéniture. Au contraire, tous ont été créés pour [le profit] des fils d'Ādam, en matière de nourriture, de transport, de port de charges, de lait et d'autres choses parmi les divers aspects de profit. »

8. Et enfin, pour clouer le mensonge de l'apostat manipulateur et arrogant, Allāh (عَزَّ وَجَلَّ) a déclaré dans un autre verset :

وَأَنْزَلَ لَكُمْ مِّنَ الْأَنْعَامِ ثَمَنِيَةَ أَزْوَاجٍ

« **Et Il a fait descendre pour vous, parmi les bestiaux, huit paires...** » (39:6).

L'Imām al-Sa'dī (m. 1376H) a dit : « Et ce sont les huit qu'Il a mentionnés dans la Sūrah al-An'ām, et Il les a spécifiquement mentionnés — bien qu'Il ait aussi fait descendre d'autres animaux (bahā'im) pour les intérêts bénéfiques de Ses serviteurs — en raison de leur abondant profit, de la généralité de leurs bienfaits, et de leur noblesse, en ce qu'ils possèdent des choses uniques qui ne conviennent pas aux autres... »

En bref, cet apostat autoproclamé à l'air suffisant ne fait que tirer des balles à blanc en rafale, avec la superficialité d'un enfant immature, croyant faire des dégâts, alors qu'en réalité **on se rit de lui et on se moque de sa stupidité et de son ignorance**, qu'il a étalées en public comme dans un cirque. Une fois que vous avez compris sa réalité à partir de ces cinq ou six premières ambiguïtés, vous pouvez alors en déduire par analogie

ce qu'il fait avec le reste. De ce qui a précédé, il est clair que cet apostat et ses semblables ont une part dans la parole d'Allāh (عَزَّ وَجَلَّ) :

وَكَذَلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا شَيْطِينِ الْإِنْسِ وَالْجِنِّ يُوحِي بَعْضُهُمْ إِلَى بَعْضٍ زُخْرَفَ الْقَوْلِ غُرُورًا ۚ وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ ۖ فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ

« Et c'est ainsi que Nous avons assigné à chaque Prophète des ennemis — des shayatin (diables) parmi les hommes et les djinns — qui s'inspirent les uns aux autres des paroles enjolivées, par illusion (ou par tromperie). Si ton Seigneur l'avait voulu, ils ne l'auraient pas fait ; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent. » (6:112).

Abu 'Iyaad

5 Safar 1440 / 14 octobre 2018 v1.05

Remarque : En général, les apostats sont soit des individus confus qui pensent être sur quelque chose, soit des personnes qui se forgent des motifs émotionnels, financiers ou idéologiques pour quitter l'Islam en raison de mauvais traitements, de mauvaises expériences, etc., puis qui tentent d'intellectualiser et de rationaliser leur décision. Cependant, il y a aussi ceux qui croient avoir de solides motifs intellectuels et qui peuvent être sincères dans cette croyance. Cependant, cette sincérité peut facilement être mise à l'épreuve en dissipant leurs ambiguïtés. Il est important de noter que nous faisons une distinction entre le type d'apostat que nous réfutons dans ces articles — celui qui est actif dans la diffusion de mensonges délibérés et de désinformation, et pour qui la sincérité et la recherche de la vérité ne peuvent être affirmées — et ceux qui sont réellement confus et croient avoir une base rationnelle ou intellectuelle pour ce sur quoi ils sont. Pour de telles personnes, la douceur et la compréhension de leur situation et de leurs circonstances sont sans aucun doute requises. Quant aux propagandistes et aux menteurs délibérés et calculateurs, ils sont traités comme les menteurs doivent être traités.

Notes

1. Il se désigne lui-même comme un « apostat » dans son image de marque et son marketing. ↩
2. Voir <https://www.history.com/news/horse-domestication-happened-across-eurasia-study-shows> ↩
3. C'est ce que l'on appelle « badal » en grammaire arabe. ↩